

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE



NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-six, le vingt février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : Bernard MICHEL, Florence DEUIL, François PINATEL, Francine PHILIPPE, Roger GIRAUD, Michèle JOUANNY, Denise VINCENT

Absents et représentés : Jean-Marc SAUNIER pouvoir à Denise VINCENT

Absents et non représentés : Christophe VENERA, Fanny JOUNNEAU, Guy BERARD

Florence DEUIL a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026/08 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Renouvellement des adhésions pour 2026 :

- Institut des Risques Majeurs (IRMA) : 90€
- Fédération des Alpagnes de l'Isère : 500€
- Conseil d'Architecture Environnement et Urbanisme de l'Isère : 70€
- Fondation du patrimoine : 100€
- Association des femmes élues de l'Isère : 60€
- Association Nationale des Elus de Montagne : 118,42€

Décision du 26 janvier 2026 : acceptation du devis de l'entreprise GAP MATERIEL pour le remplacement du ventilateur du GENIE (fourniture et pose). Montant du devis : 1 178,16€ TTC.

Décision du 29 janvier 2026 : acceptation du devis de l'entreprise ATMO Géomètres-Experts pour la réalisation d'un plan topographique des chemins du Pied des Aymes et de Singuigneret. Montant du devis : 1 680€ TTC.

Décision du 6 février 2026 : acceptation du devis de l'entreprise ATMO Géomètres-Experts pour la réalisation d'un plan d'arpentage et de division de la rue de l'église (dernière partie non cadastrée). Montant du devis : 1 380,00€ TTC.

Décision du 16 février 2026 : acceptation du devis de l'entreprise IKEA pour la fourniture du mobilier et de l'électroménager de la cuisine du réfectoire du service technique à la Combe. Montant du devis : 4 217,93€ TTC.

Décision du 19 février 2026 : acceptation du devis de l'entreprise ANDREOLETY PINEL pour la fourniture et la pose d'un chauffe-eau électrique. Montant du devis : 1 771,00€ TTC.

Décision du 19 février 2026 : acceptation du devis de l'entreprise SOGELEC pour l'installation d'un système sécurisé de branchement de sono couplée à l'alarme incendie de la salle des fêtes. Montant du devis : 1 851,84€ TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :
Date de publication :

24 FEV. 2026